

## Gaz hilarant ? Un détecteur OCIN<sub>2</sub>O à destination des forces de l'ordre

Olythe, spécialiste français de la détection de gaz dans l'air expiré, lance son détecteur OCIN<sub>2</sub>O à destination des forces de l'ordre. Ce dispositif **s'emploie comme un éthylotest** et a déjà été testé par des forces de l'ordre en Europe. Il identifie immédiatement la présence de protoxyde d'azote (alias gaz hilarant) dans l'air expiré afin de prévenir les accidents routiers liés à sa consommation.



La consommation de protoxyde d'azote ne cesse d'augmenter en France. Entre 2020 et 2023, les incidents graves liés à l'usage détourné du « gaz hilarant » ont été multipliés par 3,8 selon l'ANSM, révélant une hausse préoccupante. Dans certaines villes, les autorités locales ont déjà pris des mesures. À Lille, où un arrêté municipal interdit son usage depuis mai 2025, près de 300 contraventions ont été dressées en moins de trois mois. Malgré cette prise de conscience, le phénomène continue de gagner du terrain, notamment chez les jeunes. Une **enquête IPSOS réalisée en juin 2025 pour le compte de la fondation Vinci autoroutes** montre que 10 % des moins de 35 ans ont déjà consommé du protoxyde d'azote lors de soirées entre amis et que 50 % d'entre eux l'ont utilisé au volant. Par ailleurs, 6 % des moins de 25 ans interrogés déclarent en avoir pris juste avant de conduire. Tandis que les accidents de la route continuent d'avoir lieu sous l'emprise de ce gaz.

**Le protoxyde d'azote, utilisé en médecine et dans l'industrie alimentaire, est désormais détourné pour ses effets euphorisants.** Il peut à long terme entraîner des troubles neurologiques et cardiaques tandis qu'à court terme il provoque vertiges, perte de conscience et altération des réflexes, des effets incompatibles avec la conduite.

**En France**, son encadrement reste limité : malgré des premières restrictions depuis 2021, **aucune sanction spécifique n'existe encore pour sa consommation, notamment au volant, contrairement à l'alcool ou aux stupéfiants.** En janvier 2025, une loi a restreint sa vente aux professionnels, et la loi du 9 juillet 2025 prévoit de sanctionner certaines substances psychoactives en cas d'accident, mais la liste définitive (attendue en juillet 2026) pourrait ne pas inclure le N<sub>2</sub>O faute d'outils de détection reconnus.

Guillaume Nesa, fondateur d'Olythe ajoute : « En Suisse, il est possible de confirmer la consommation de protoxyde d'azote via une prise de sang. Mais la

fenêtre d'analyse est si étroite à cause du fait que le gaz est désorbé rapidement, que cela rend le test peu fiable. En revanche, **avec OCIN<sub>2</sub>O, le premier analyseur de N<sub>2</sub>O sur l'air expiré, la détection est instantanée**, pratique et mobile, pour une prévention efficace. »

Dans ce contexte, Olythe apporte une réponse concrète : l'OCIN<sub>2</sub>O prouve que le protoxyde d'azote peut être détecté dans l'air expiré, comme l'alcool, ouvrant la voie à des contrôles routiers immédiats. Grâce à une technologie infrarouge non dispersive éprouvée [1] qui ont fait l'objet de publication scientifique, le dispositif **mesure le N<sub>2</sub>O à très faibles concentrations et jusqu'à cinq heures après inhalation**. Compact et simple d'usage, il offre aux forces de l'ordre un outil opérationnel inédit contre l'usage du N<sub>2</sub>O au volant.

Déjà testé avec succès dans plusieurs pays, dont la Belgique et le Danemark, l'OCIN<sub>2</sub>O a reçu des retours très positifs du terrain. L'appareil est produit à Aix-en-Provence et vient d'entrer en phase de production, mais l'entreprise est prête à augmenter rapidement sa cadence selon les demandes des gouvernements européens.

Guillaume Nesa déclare : « Nous avons déjà collaboré avec les forces de l'ordre, notamment en Belgique et au Danemark. Les retours sont positifs. Nous espérons qu'en France, la loi se renforcera pour nous permettre de contribuer à améliorer la sécurité routière, alors que les accidents liés à cette drogue sont de plus en plus nombreux dans l'Hexagone ».